Le CESE a adopté sa résolution "Agir pour un espace public égalitaire"

TRAVAUX PUBLIÉE LE 25/02/2020

Saisine liée : AGIR POUR UN ESPACE PUBLIC ÉGALITAIRE

Formation de travail liée : DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

La résolution "Agir pour un espace public égalitaire" est rapportée par Lilâ Le Bas, au nom de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE présidée par Emelyn Weber.

Télécharger la résolution

Selon l'expression du sociologue Yves Raibaud, **la ville est « *faite par et pour les hommes* »**. Des études de terrain menées dans plusieurs agglomérations françaises ont montré que l'espace public n'est ni occupé, ni vécu de la même façon par les femmes et les hommes. Dans tous les territoires étudiés, une tendance nette se dégage : **les hommes sont les usagers majoritaires de l'espace public**.

Cette réalité est perceptible dans tous les domaines. Les pratiques de mobilité, par exemple, varient selon le genre. Les déplacements des femmes reflètent leur plus grande implication dans les tâches domestiques (prise en charge des enfants, courses alimentaires, etc.).
Cette réalité des rapports de genre dans l'espace intervient dès le plus jeune âge, comme en témoignent les études menées sur les cours d'école ou sur l'occupation des équipements de loisir par les jeunes. A titre d'exemple, une étude menée dans la communauté urbaine de Bordeaux a montré que **75% des budgets de loisir de la collectivité bénéficiaient de facto aux garçons.**
Malheureusement, cette réalité reste aujourd'hui mal prise en compte dans la manière dont nos territoires sont conçus et aménagés. Cela renvoie notamment à l'insuffisante présence des femmes dans la gouvernance des collectivités territoriales.

Ces constats ont suscité une prise de conscience récente sous l'impulsion d'acteurs associatifs et de collectivités territoriales particulièrement mobilisées sur le sujet. A la veille des élections municipales, le CESE a souhaité mettre en lumière ces initiatives et ces bonnes pratiques et réaffirmer que, pour devenir durables, **nos territoires doivent être mixtes, égalitaires et inclusifs**.

Le CESE appelle ainsi à mieux prendre en compte **l'enjeu du genre à l'heure où l'urgence sociale et écologique** impliquent de repenser et transformer nos territoires. Ces mesures se feront aux bénéfices de toutes et de tous. L'expérience montre qu'inclure l'égalité de genre dans la conception et l'animation des territoires se traduit par une amélioration du vivre-ensemble.

Cette ambition d'**une ville égalitaire est indissociable des violences sexistes et sexuelles**, notamment le harcèlement de rue et dans les transports. Pour le CESE, la question de la place des femmes dans l'espace public concerne aussi, plus largement, le bien-être et le bien-vivre des territoires dans son ensemble et ne doit pas être limitée à une dimension de sécurité.

Les préconisations du CESE s'articulent en trois axes :

Garantir la place et la visibilité des femmes dans l'espace public :

- En systématisant le recours à des études d'impact genrées pour toute opération d'aménagement public ;
- En encourageant les collectivités territoriales à rendre plus visibles les femmes dans l'espace public, en fixant un objectif de parité pour les nouveaux noms de rue ou en mettant en valeur le « matrimoine », à savoir les contributions des femmes à la construction et l'histoire des villes.

Inclure les femmes et la question de l'égalité femmes-hommes dans la gouvernance de l'espace public :

- En garantissant l'implication égale des femmes dans les dispositifs de participation citoyenne dans le cadre des opérations d'aménagement public ;
- En incluant des modules obligatoires dédiés à l'égalité de genre dans l'espace public dans la formation, initiale comme continue, de tous les acteurs et actrices impliquées dans la « fabrique » de la ville, depuis sa planification jusqu'à son animation.

Concevoir et aménager des territoires égalitaires et inclusifs :

- En luttant contre les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge, dans l'aménagement et l'occupation des cours d'écoles, de l'offre de loisirs et d'activités sportives ou culturelles dans l'espace public ;
- En encourageant toutes les collectivités territoriales à adopter une démarche d'expérimentation en matière d'égalité, en s'inspirant des bonnes pratiques et des initiatives menées par les collectivités pionnières dans cette démarche.

Le CESE a adopté cette résolution avec 153 voix pour.

La présentation de la résolution a été précédée :

de l'élection ***d'une ou d'un Secrétaire du Bureau du CESE***

d'un retour sur ***les suites données à l'avis « Les maladies chroniques »*** *par Michel CHASSANG et Anne GAUTIER, rapporteurs au nom de la section des affaires sociales et de la santé*

d'un retour sur ***les suites données à l'avis « L'économie du sport »*** *par Bernard AMSALEM, rapporteur et Mohamed MECHMACHE, co-rapporteur au nom de la section des activités économiques.*

© - copyright CESE - Novembre 2026